

# Note de lecture : "L'IMPORTANCE DES VIOLENCES DE GENRE DANS LA PRODUCTION DU SANS-DOMICILISME CACHÉ DES FEMMES"

Par Marie Loison

Note de lecture proposée par Régis Garcia, Chargé de recherche, Observatoire du Sans-Abrisme de l'Hérault

[Marie Loison](#), est sociologue, maîtresse de conférences HDR en sociologie, laboratoire Professions, institutions, temporalités (Printemps), Université Sorbonne Paris-Nord.

Référence de l'article : Loison, M. (2025). L'importance des violences de genre dans la production du sans-domicilisme caché des femmes. *Terrains & travaux*, 46(1), 101-125. <https://doi.org/10.3917/tt.046.0101>.

## Résumé

Marie Loison alerte : « habiter n'est pas seulement s'abriter », c'est-à-dire « avoir un toit au-dessus de la tête ». Il faut considérer le fait d'habiter comme une possibilité de se sentir « chez soi », d'être « en sécurité et d'exercer son autonomie ».

Les violences de genre constituent un facteur majeur dans les trajectoires des femmes sans-domicile : elles sont

Elle propose, en conséquence, de repenser le sans-domicilisme féminin et, au-delà, interroge « les frontières entre logement et sans-domicilisme » et la notion même « d'habiter ».

Elle engage cette réflexion à l'aune de plusieurs facteurs :

- La vision androcentrée des professionnels de l'image du "SDF" et des dispositifs d'aide ;
- Le rapport genré au logement et les rapports de domination peuvent conduire les femmes à se sentir « sans domicile à domicile » ;
- La « division sociosexuée » (genrée) des espaces urbains éloigne les femmes des lieux publics ou les contraints à se rendre invisibles dans ces lieux ;
- Le recours à l'hébergement chez des tiers, les exposent au risque de reproduction des violences ;
- Le continuum des violences que les femmes subissent et ses effets sur le sentiment de « chez soi », sur le fait de se sentir « en sécurité et d'exercer son

autonomie », et le rôle central joué par les violences dans les parcours des femmes sans-domicile.

C'est la raison pour laquelle, il existe, selon elle, un « sans-domicilisme caché » des femmes qui conduit à sous-évaluer le nombre de femmes concernées.

Finalement, ce qui singularise le sans-domicilisme des femmes, au-delà d'une la proportion de femmes sans-domicile qui est inférieure à celle des hommes<sup>1</sup>, c'est surtout la présence des rapports de domination et des violences de genre, et par suite la non-visibilité de cette manière d'être sans-domicile.

## Extraits choisis

### I. L'importance des violences de genre dans la production du sans-domicilisme

« La spécificité du vécu des femmes sans domicile, dominées à la fois au titre du genre, de la classe, et bien souvent de la race, n'est pas prise en compte » dans les dispositifs de mise à l'abri et « l'importance des violences fondées sur le genre dans leurs trajectoires de vie est en particulier sous-estimée et négligée ». Alors qu'on sait que ces violences « sont pourtant fréquemment à l'origine du départ du domicile parental ou conjugal »

#### A. Pourquoi les femmes sans domicile sont-elles invisibles ?

##### 1. La faible proportion de femmes ne suffit pas à expliquer leur invisibilité

La « faible proportion de femmes ne suffit pas à expliquer leur relative invisibilité dans les espaces publics. Parce que les représentations sociales des espaces publics véhiculent un imaginaire construit autour des violences de genre, elles font un usage spécifique de ces espaces en adoptant des stratégies différentes de celles des hommes, entre visibilité et invisibilité ».

« Leurs stratégies d'invisibilisation et de mise à l'abri, tout comme leur rapport spécifique au logement et à l'hébergement, interrogent ainsi (...) la notion même de sans-domicilisme, invitant à repenser les **catégories** de l'exclusion du logement. »

##### 2. Un regard androcentré

Dans les représentations sociales, la personne « "SDF" est un homme blanc, âgé d'une cinquantaine d'années, fortement alcoolisé et marginalisé, installé pour mendier sur le bord d'un trottoir »

---

<sup>1</sup> La moindre proportion du nombre de femmes par rapport aux hommes est indiquée par l'enquête Insee de 2012 – 2 personnes sur 5 sont des femmes, <https://www.insee.fr/fr/information/7634303>. Cette proportion est confirmée dans l'Hérault par les données chiffrées 2025 : 41% des demandes d'hébergement d'urgence adressées au 115 en 2025 sont émises par des femmes.

## **B. La crainte des violences sexuelles dans les espaces publics**

### **1. Des causes structurelles**

#### **i. Division sociosexuée des espaces**

« La division sociosexuée des espaces est au fondement de l'organisation urbaine. »

« Les femmes se sentent moins en sécurité dans la ville que les hommes : deux fois plus de femmes que d'hommes, âgées de 14 ans et plus, déclarent renoncer parfois à sortir de chez elles pour des raisons de sécurité. »

L'espace public « rappelle constamment aux femmes qu'elles sont à la disposition des hommes et potentiellement en danger les espaces publics ».

Les femmes se « sentent moins légitimes que les hommes à fréquenter certains lieux (...) la nuit par exemple »

#### **ii. La rue construite comme un espace dangereux : les femmes sont rappelées à l'espace privé**

La « construction d'un imaginaire, faisant de la rue un espace dangereux, agit comme un rappel à l'ordre : la place des femmes est dans l'espace privé, non dans l'espace public. La crainte des agressions et des violences sexuelles structure (...) le rapport de beaucoup de femmes aux espaces publics. »

Mais « cet imaginaire n'est pas sans fondement et (...) les violences de genre s'exercent aussi dans l'espace public : selon l'enquête Virage, 25 % des femmes et 37 % des Franciliennes déclaraient en 2015 avoir subi au moins un fait de violence dans l'espace public ».

## **II. Pratiques sociales**

### **1. Stratégies d'évitement et autres usages des lieux publics**

Les femmes adoptent « des stratégies [en fonction de leurs] expériences passées ».

- Elles évitent de pratiquer certaines « activités comme la mendicité »
- Elles adoptent des « stratégies d'évitement » de certains lieux publics.
- Elles utilisent d'autres lieux dans lesquels « elles ne se cachent pas forcément et mettent en œuvre de véritables stratégies pour entreposer leurs bagages, se reposer, se laver dans les toilettes publiques, en négociant leur présence avec la police, les vigiles, les gardiens d'immeuble, les commerçant-es ou les bibliothécaires » :
  - ✓ Bibliothèques, galeries d'art, musées, les librairies,
  - ✓ Toilettes publiques, les bacs à ordures et cages d'escalier,
  - ✓ Hôpitaux, aéroports,
  - ✓ Parkings, les espaces entourant les bâtiments publics et privés (marches, pelouses,).

## 2. Stratégies d'invisibilisation

Les femmes sans-abri mettent en place un « usage différent » des lieux publics par rapport à celui des hommes « en y étant en réalité très présentes mais peu visibles en tant que sans-abri ». Selon certaines recherches, « les femmes feraient l'expérience d'un sans-abrisme caché, pendant que leurs homologues masculins expérimenteraient un sans-abrisme visible ».

Ce qui se traduit par différentes pratiques :

- « Stratégies de présentation de soi, (...) véritable « travail identitaire » » : se "masculiniser" ou être dans l'incurie pour repousser les agresseurs potentiels ».
- Elles défient délibérément les rôles de genre traditionnels en rejetant une apparence propre et soignée ou en s'habillant de manière ostensiblement "excentrique".
- Du "simulacre de féminité" (adopter des comportements socialement définis comme féminins) au "simulacre de masculinité" (adopter un comportement agressif, réprimer ses émotions), en passant par l'"absence de genre" (invisibiliser les caractéristiques physiques associées à un sexe) ou le "passing" : des femmes hétérosexuelles qui se présentent comme lesbiennes ».

## III. Les trajectoires de sans-domicilisme caché des femmes

Les autres « formes de sans-domicilisme caché » se trouvent dans des expériences de logement ou d'hébergement, dans lesquels « elles sont victimes de violences ». Ces expériences concernent « celles qui séjournent temporairement chez des ami·es ou de la famille, qui vivent dans des ménages où elles sont confrontées à des conflits ou des violences familiales, ou qui risquent de se retrouver sans abri parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer leur logement, qu'elles vivent sous la menace d'être expulsées, dans des bâtiments illégaux ou physiquement dangereux, ou dans des logements surpeuplés ».

### A. Le recours à l'hébergement informel

« Lorsqu'elles perdent leur logement, les femmes s'appuient davantage que les hommes sur leurs parents, ami·es et connaissances pour être hébergées, et ne deviennent sans abri que lorsque ces soutiens sont épuisés »

#### 1. L'hébergement informel : Hébergement chez des tiers

« Très important dans l'expérience migratoire des femmes immigrées » : « d'une nuit à deux ou trois mois », la grande majorité des personnes a été hébergée par « des membres de la famille, plus ou moins éloigné·es, des compatriotes ou des inconnu·es leur proposant un toit ».

« Le "sofa surfing" » : utilisé pour se protéger (parfois temporairement) du sans-abrisme », mais « entraîne souvent une reproduction des violences de genre qui pousse les femmes accueillies à quitter le logement ».

## **2. Il renforce le risque d'exposition à des violences**

Ces femmes sont aussi souvent contraintes à rendre des services en échange de l'hébergement :

- « Travail domestique forcé »
- « Services sexuels »

## **3. Effet : invisibilisation des femmes aux yeux des institutions**

« Ces formes d'hébergement informel invisibilisent par ailleurs les femmes aux yeux des institutions qui ne les reconnaissent pas comme étant prioritaires pour obtenir un hébergement d'urgence ou un logement, malgré les violences subies. »

## **B. Non-recours induits**

### **1. Non-recours, induit par les critères de vulnérabilité institutionnels**

« Les critères de vulnérabilité institutionnels qui priorisent certaines situations (sans-abrisme, personnes accompagnées d'enfants) dans un contexte de pénurie de places d'hébergement » induit « des formes de non-recours ».

### **2. Non-recours, induit par l'absence de non-mixité des espaces institutionnels**

Les femmes peuvent refuser l'aide du fait des risques qu'elles comportent : « les dispositifs, majoritairement généralistes et mixtes, ne permettent pas aux femmes de se sentir en sécurité ni d'être accompagnées sur le plan médical ou psychologique quand elles ont subi des violences de genre dans leurs trajectoires de vie ».

## **C. Être « sans domicile à domicile »**

### **1. Le paradoxe de l'habité des femmes : être « sans domicile à domicile » / être à l'abri sans se sentir chez soi du fait des violences**

Le « concept de sans-domicilisme caché est aussi mobilisé pour qualifier les situations dans lesquelles les femmes sont dans un logement et subissent des violences de genre (inceste, viol et violence conjugale par exemple).

Au-delà du fait de disposer d'un abri (« protection contre les aléas de la nature ») ou de bénéficier d'une domiciliation (« reconnaissance (...) dans la société »), « se sentir chez soi implique d'autres dimensions, sociale et temporelle : c'est un lieu dans lequel se créent et s'entretiennent des liens (avec le conjoint, la famille, les cohabitantes), qui confère à l'individu la stabilité, l'ancrage et la projection dans l'avenir, et permet la construction de l'identité sociale et de l'intimité ».

## 2. Le logement : un espace structuré par le genre

Les hommes sont « encouragés » à exercer un « contrôle » sur le logement, alors que les femmes sont « encouragées à s’y identifier et à y travailler (...) sans pouvoir y exercer leur autonomie »

« S’il peut être un abri et un domicile administratif, le logement n’est donc pas forcément synonyme de « chez soi » pour les femmes. » Le logement doit être considéré comme un lieu « dans lequel la dépendance créée par la relation patriarcale constitue pour elles un risque de confrontation aux violences. Pour éviter le sans-abrisme, elles restent davantage et plus longtemps dans leur logement quand elles sont victimes de violences familiales et conjugales, mais deviennent alors « sans domicile à domicile et invisibles aux yeux des institutions d’aide ».

On peut résumer par : une vie « sans domicile à domicile » qui invisibilise cette forme de sans-domicilisme aux yeux des institutions (la personne occupe un logement ou est hébergée chez des tiers), peut se traduire, plusieurs années après par le fait d’être « sans domicile » objectivement et passe d’une « invisibilité » à une « visibilité » aux yeux des institutions lorsqu’elle doit être hébergée en urgence et logée dans les structures. Arbitrage entre le risque de rester dans le logement et de « s’accommoder » des violences et le risque de le quitter et s’exposer à la vie à la rue.

## CONCLUSION

Marie Loison propose la notion de « *sans-chez-soirisme* », « inusitée en France mais utilisée en Belgique en lieu et place de celle de sans-domicilisme », dans le but de « mieux qualifier » et « visibiliser » les expériences vécues par les femmes privées de la possibilité d’habiter un espace à elles, sécurisé et sécurisant.

Elle revient sur les « violences de genre qui jouent un rôle complexe et central : elles sont à la fois l’une des causes du sans-domicilisme les conduisant dans la rue ou dans des hébergements institutionnels, mais aussi une des principales raisons pour lesquelles les femmes cherchent à rester le plus longtemps possible dans leur logement. »

Retrouver l’article sur [Cairn](#).